



Règlement de communication

1. Objet et but

Le règlement de communication a pour but de contrôler l'image des 6H de Fribourg et de sa propriété avant, pendant et après l'événement. Il concerne principalement l'utilisation du logo, des outils de communication (t-shirts et photos) mis à disposition ainsi que les principes de communication avec la presse et toutes les institutions externes, qu'elles soient publiques ou privées.

2. Compétences

Les organisateurs des 6H de Fribourg, représentés par la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) et l'Ecole des métiers de Fribourg (EMF), sont compétents pour la mise en place et l'application du présent règlement.

3. Principes

- Le logo des 6H de Fribourg doit figurer sur tous les documents et supports de communication internet et externes concernant l'événement.
- Les photos utilisées pour documenter la course des 6H de Fribourg sur tout document et support de communication doivent obtenir une autorisation préalable des organisateurs.
- Les t-shirts officiels remis par les organisateurs doivent obligatoirement être portés durant l'événement, sur les photos et vidéos officielles ainsi que lors des activités relatives à la finale mondiale du Horizon Hydrogen Grand Prix.
- Toute communication concernant la course des 6H de Fribourg avec la presse ou des institutions externes, publiques ou privées, doit être préalablement validée par les organisateurs.

4. Responsabilités

Tous les participants et les partenaires des 6H de Fribourg sont tenus d'appliquer correctement le présent règlement. Les demandes en matière de communication sont à adresser par email aux organisateurs à l'adresse 6H@ccif.ch.

5. Entrée en vigueur

Le présent règlement s'applique dès inscription en tant que participant à la course des 6H de Fribourg ou dès la signature d'un contrat de partenariat avec les 6H de Fribourg.

Règlement approuvé par les organisateurs le 31 août 2023.

Pour la CCIF

Chantal Robin

Directrice



Pour l'EMF

Estelle Leyrolles

Directrice

